



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du lundi 7 décembre 2009

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2009
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la commission des finances concernant les dépassements de crédit bouclés au 31.12.2009 (Rapporteur : P. ECKERT)
 - 4.2 Rapport de la Commission routes, circulation, mobilité concernant les projets de réduction du trafic de transit au Grand-Saconnex (Rapporteur : F. MAMIN-TISSOT)
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 31'738.35 – aménagement d'un cheminement pour piétons et cyclistes entre le chemin Jacques-Attenville et la rue Alberto-Giacometti
 - 5.2 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 47'786.70 – transformation du 1^{er} étage et des combles du bâtiment de la salle communale des Délices
 - 5.3 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 40'171.10 – réalisation des installations de gestion du parking souterrain à l'impasse Colombelle
 - 5.4 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 31'864.84 – création de vestiaires provisoires au Centre sportif du Blanché
 - 5.5 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 98'864.24 – réfection et entretien de l'école du Village
 - 5.6 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 98'000.-- pour l'établissement du projet d'un bâtiment industriel et artisanal dans la zone du Bois-Brûlé, parcelles n°s 683 et 684 – plan n° 21 – Commune du Grand-Saconnex
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux
11. Motions
12. Résolutions
13. Pétition des habitants des immeubles 16-18, 20-22 et 24-26 du chemin François-Lehmann, concernant le trouble occasionné par l'Ecole Chrétienne Thimotée et ses sous-locataires
14. Communications et divers
15. (Huis clos) : Naturalisations: 6 dossiers

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Laurence BURKHALTER, Secrétaire (GAG) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE, Président (PAS) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB)- Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET, Vice-présidente (PDC) - Laurent JIMAJA (VERTS) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) – Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) - Claudine PERROTIN DURET (RAD) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO (PS) - Eric PORTIER (GAG) (dès 20h45) - Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Jean-Marc COMTE, Maire

Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative, Vice-présidente

M. Arthur PLEE, Conseiller administratif

Excusée : Mme Ruth LAWSON-WENGER

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général

M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique

Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

Le Président ouvre la séance à 20h00. Il salue l'assemblée et cite Marcel Marceau : « Avant de dire quelque chose, il faut s'assurer que le silence ne soit pas plus important ».

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 NOVEMBRE 2009

Page 438 : M. ECKERT aimerait qu'il soit précisé que la Commission de l'urbanisme a jugé souhaitable, **dans certains cas**, de construire des logements plus petits.

Ce procès-verbal est ensuite approuvé par 18 voix « pour » et 3 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Communications

Le Président a la tristesse d'annoncer le décès de M. Pierre-Yves FINAT, responsable des animateurs du Centre de Loisirs. Un hommage lui sera rendu audit Centre, jeudi prochain à 19h00.

Le Président signale que le bureau a remarqué une certaine crispation au sein du Conseil municipal ainsi qu'entre les différents groupes. Cette crispation a engendré un certain nombre de dérapages verbaux et d'attaques personnelles entre les membres, voire envers l'administration communale. Ces dérapages ne sont pas acceptables.

En début de législature, le Conseil municipal avait longuement parlé du respect. Une charte avait même été mise à disposition et bien qu'elle n'ait pas été acceptée, tout le monde avait pu en prendre connaissance.

A mi-législature, il est bon de rappeler que le respect concerne tout le monde dans cette salle.

Le bureau a également décidé de continuer d'appliquer le règlement du Conseil municipal en vigueur pour les prochaines séances de cette législature.

Concernant la question de savoir si les courriels devaient être traités comme du courrier « papier », le Président informe que rien n'est spécifié dans le règlement. Le bureau a donc décidé d'examiner les courriels de cas en cas et de voir s'il était nécessaire de les lire ou non en séance plénière.

Concernant le contenu du GSI, le Président rappelle que ce journal est l'apanage du Conseil administratif. A l'époque, il avait été longuement discuté de savoir si le Conseil municipal avait droit à une page et il avait été décidé que non. C'est la raison pour laquelle le bureau a décidé de ne mentionner que les décisions afin de ne pas rédiger de textes pouvant créer des polémiques.

Par rapport à l'e-mail de M. EYA NCHAMA, le Président indique qu'il est clair que cet e-mail a bien été envoyé : le SIAG en a fourni la preuve, de même que la preuve que cet e-mail n'est jamais arrivé à destination, tout simplement parce que le niveau de sécurité est élevé. Certains e-mails sont considérés comme « spam » et sont donc rejetés. C'est ce qui est arrivé dans ce cas de figure et la secrétaire du Conseil municipal n'a jamais reçu ce courriel.

Le Président pense qu'un téléphone à la personne pour s'assurer qu'un courriel est bien arrivé est facile à faire. Il est également possible de demander un accusé de réception.

Représentations du bureau

13 novembre :	Inauguration des Automnales à Palexpo
14 novembre :	Soirée de La Sirène, harmonie municipale du Grand-Saconnex
19 novembre :	Ouverture du Salon du santon de Provence
	Ouverture du Salon de la bougie
27 novembre	Souper du 40 ^e anniversaire de la section des Samaritains
3 décembre :	Soirée d'inauguration des décorations de Noël
4 décembre :	Soirée de la Sainte-Barbe
5 décembre :	Marché des Mondes

Le bureau n'a semble-t-il pas été convié au Championnat du monde de rock'n'roll acrobatique, organisé par le BC Swing.

Courriers reçus

Mme JEANDET donne lecture des courriers de l'ALIQT et de M. LEBEAU concernant la sortie du parking souterrain du centre commercial du Pommier (*annexes 1 et 2*).

Mme BURKHALTER donne lecture de la réponse du Conseil administratif adressée à M. Patrick HULLIGER, Section UDC du Grand-Saconnex (*annexe 3*).

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. COMTE

Au nom du Conseil administratif, M. COMTE donne lecture d'une déclaration relative à l'affaire des courriels :

« Lors de la séance du Conseil municipal du 9 novembre 2009, M. EYA NCHAMA a reproché « au secrétariat » de ne pas avoir transféré l'un de ses messages électroniques aux membres du Conseil municipal alors qu'il l'avait demandé.

Plus tard, dans son intervention, M. EYA NCHAMA s'en est pris de manière véhémence au Secrétaire général de la mairie en ajoutant « le Secrétaire général est à notre disposition, nous le payons, il ne doit pas nous commander ».

Suite à cette intervention, nous pouvons apporter les précisions suivantes : M. EYA NCHAMA a envoyé un message le lundi 26 octobre 2009, à 14h54 à destination de Mme CATILLAZ. Ledit message a été refusé par les systèmes de sécurité du SIACG à cause du fichier joint 2009.10.23.url. Mme CATILLAZ n'a donc jamais reçu ce message.

Les fichiers avec extension .url sont en effet bloqués à cause d'un grand nombre de spams inclus dans ce type de fichier. Contrairement à ce qu'il a laissé entendre, M. EYA NCHAMA n'a pas envoyé ce courriel au Secrétaire général, qui n'était même pas en copie.

Voici pour les faits que nous avons présentés à M. EYA NCHAMA peu après la séance du Conseil municipal.

Si de tels problèmes devaient à nouveau survenir à l'un d'entre vous et que le message est de haute importance comme l'était celui de votre collègue, nous vous proposons de vous assurer de la bonne réception de ce message soit par téléphone soit en demandant dans votre e-mail un accusé de réception.

Par ailleurs, nous profitons de cet incident pour vous rappeler que l'interlocuteur du Conseil municipal est l'autorité exécutive, à savoir les membres du Conseil administratif. Il n'est pas acceptable d'interpeler des membres de l'administration, quels qu'ils soient.

Par ailleurs, une discussion empreinte de respect veut que l'on établisse les faits avant de tirer des conclusions hâtives. Dans le cas qui nous occupe, si M. EYA NCHAMA avait demandé ce qui c'était passé avec son mail, nous aurions parfaitement pu le renseigner et éviter ainsi qu'il ne s'en prenne, sans fondement, à des membres de l'administration qui, nous le répétons une dernière fois, n'ont commis aucune erreur dans ce cas ».

Urbanisme : la demande d'autorisation de construire concernant l'aménagement de l'Eco-point Ancienne-Route (à l'angle du chemin Bétems) a été déposée auprès du Département, qui en a accusé réception le 19 novembre dernier.

Eclairage public : dans le cadre du crédit quadriennal voté par le Conseil municipal pour la rénovation des différentes installations d'éclairage public sur la commune, la première partie pour 2009 s'est déroulée comme prévu. M. COMTE présente à l'écran le plan concernant ces rénovations.

Domaine public : un courrier va être adressé à la CIA pour lui demander formellement de prendre des dispositions pour que non seulement la rampe de la Migros mais également la rampe qui donne accès au parking privé et qui aboutit côté école du Pommier soient équipées rapidement de ralentisseurs efficaces.

Toutes les peintures qui signalent la sortie de la rampe en confrontation avec la piste cyclable de même que les différents logos pour signaler les pistes cyclables sur le trottoir de la rue Sonnex sont en cours de terminaison. Il faudra attendre la fin de ces travaux pour évaluer si d'autres mesures sont à conduire.

Routes, circulation : le chemin des Corbillettes a été équipé d'une bande cyclable, qui a le grand mérite de diminuer visuellement la largeur de la voirie et par là-même de réduire la vitesse. Ce même chemin, dans sa partie haute côté Vernier, à l'endroit de la piste cyclable dans le sens montant, a été équipé de balises pour éviter que les automobilistes rognent sur cette piste. Ces travaux ont été faits en collaboration avec la commune de Vernier et la DGM. Ils étaient chaudement recommandés par l'association de quartier.

Les travaux pour l'agrandissement de l'îlot sur la route de Ferney, à la place Carantec, qui seront conduits par la direction de la voirie cantonale, auront lieu entre le 1^{er} février et le 1^{er} mars 2010.

Eco-points : le week-end dernier, trois Eco-points étaient submergés de déchets qui ont dépassé le mètre de hauteur. Il faut savoir que les déchets des Eco-points sont levés de manière systématique. Dans un but de réduction des nuisances de ces levées, l'entreprise Transvoirie a pris sur elle de faire des essais. Il s'agit-là d'un essai malheureux : la levée du vendredi n'a pas été faite et le résultat a été catastrophique. L'entreprise Transvoirie a envoyé un courrier d'explications et d'excuses à ce sujet. Il tient à relever que cette entreprise accomplit un travail qui n'est pas toujours facile dans la meilleure organisation possible. Elle s'est dotée d'un îlotier qui - indépendamment des levées - vient contrôler l'état des Eco-points que gère Transvoirie, ce qui permet d'anticiper certains problèmes. Il rappelle également que Transvoirie dépanne également le samedi matin en venant contrôler l'Eco-point de la place Carantec, ce qui n'est pas inutile.

Au début de l'année prochaine, le Conseil administratif va conduire de vraies campagnes pour sensibiliser la population saconnésienne sur le soin qu'elle doit apporter à ses déchetteries, le respect qu'elle doit aux habitants des quartiers le dimanche et la nuit et sur le fait que même si une benne est pleine, cela n'excuse pas le dépôt des déchets hors de celle-ci.

Agenda 21 : le groupe de travail a décidé de reconduire l'action pour l'encouragement à la mobilité douce et notamment pour les vélos à assistance électrique et les vélos. Le règlement, qui sera légèrement amendé concernant le plafonnement de la subvention des vélos ordinaires, sera édité prochainement. Un article dans le GSI annoncera aux Saconnésiens cette bonne nouvelle.

Communications de Mme BÖHLER

Décès de M. Pierre-Yves FINAT : comme l'a annoncé le Président en début de séance, M. FINAT est malheureusement décédé prématurément. M. FINAT a été l'interlocuteur très compétent du Conseil administratif pendant une dizaine d'années, ayant toujours à cœur le bien des enfants du Grand-Saconnex. C'était un homme très chaleureux, toujours à l'écoute des autres. Le Conseil administratif adresse ses sincères condoléances à sa famille, ses collègues et au comité du Centre de Loisirs.

Social : Le Grand-Saconnex participera avec Pregny-Chambésy au projet « Radix » (programme fédéral pour une politique locale de prévention d'abus d'alcool chez les jeunes). La FASE et la FEGPA ont également adhéré à ce programme, dont la priorité est de retarder l'âge de la première prise d'alcool. Un état des lieux va être effectué et deux collaborateurs de la commune participeront à ce travail.

Sports : une nouvelle société communale a vu le jour : Espritsport. Elle a pour but la mise en place de structures permettant la promotion du sport et de l'activité physique, plus particulièrement auprès des enfants et des adolescents. 59 entraîneurs diplômés dans 17 disciplines différentes font partie des 127 membres de cette société.

Le Centre de Karaté et d'arts martiaux a informé que son Président, M. Roger ZUCCHERO, a passé son 7^e dan d'hakobujutsu. M. ZUCCHERO est ainsi devenu le plus haut gradé de la discipline en Europe après le Maître suprême. Par ailleurs, son assistant a passé son 6^e dan.

La Commission culture, sports, loisirs s'est réunie le 17 novembre dernier pour parler de la place du sport au Grand-Saconnex. Lors d'un débat fourni et très intéressant, les membres de la Commission ont débattu d'éthique sportive, du rôle des entraîneurs, du rôle des clubs, du rôle de la commune dans le développement du sport et le rôle d'une charte. Depuis cette séance, les entraîneurs de basket se sont réunis pour parler de cette charte et les entraîneurs de football se réuniront lundi prochain.

Mme BÖHLER informe qu'elle a participé à une réunion organisée par la Ville de Genève, lors de laquelle il a été question de l'organisation du sport en général sur le canton de Genève. Il a été convenu de faire un état des lieux avant d'étudier les éventuelles synergies intercommunales.

Culture : Mme BÖHLER remercie vivement les membres du Conseil municipal qui ont participé au vernissage des illuminations de Noël jeudi dernier. Malgré la pluie et le froid, une bonne centaine de personnes ont fait le parcours en compagnie des trois historiens de la Mémoire du Grand-Saconnex, de l'artiste Mourka et de la Guggenmusik. Un vin chaud très mérité était servi à l'arrivée par le Groupe d'Intendance. Elle remercie également ce groupe ainsi que les collaborateurs de la commune qui ont œuvré pour le montage des illuminations et pour l'organisation de la soirée.

Le Conseil administratif a accompagné trois classes de 6^e primaire à la Foire aux oignons à Berne fin novembre. Une occasion pour les enfants de découvrir la capitale fédérale, de suivre un parcours historique et culturel des multiples fontaines de cette très belle ville, avant de visiter la foire proprement dite, sous les confettis et les coups de marteaux en plastique. Le Conseil administratif regrette que les enseignants de l'école Place aient décliné l'invitation.

Communications de M. PLEE

Piscine olympique – Régio Nage : à la demande des Conseils municipaux des sept communes de la rive droite du lac, une étude complémentaire a été confiée à l'observatoire universitaire des sports et des loisirs de l'Université de Genève, à la tête duquel se trouve le professeur Pini qui a déjà effectué plusieurs études pour la commune. Ce document concerne la détermination de la demande potentielle d'utilisation et les frais d'investissement et d'exploitation d'une piscine olympique sur la rive droite du canton de Genève. Le contenu de ce document donne une analyse comparative des sites de la Bécassière et du Blanché, une évaluation du nombre d'utilisateurs, des coûts, des recettes aux horizons 2020 et 2030. Cette analyse comparative sera présentée aux communes concernées par le professeur Pini, le 25 mars à 19h00 à la salle communale de Bellevue.

Zone de détente du Pommier : la réception des travaux de cette zone a eu lieu la semaine passée. Hormis quelques aménagements qui restent à effectuer, tout est bien en place. Malheureusement, les premières déprédations ont été constatées sur des bancs de la zone de détente.

Abattage d'arbres devant l'ancienne poste : 12 marronniers et tilleuls ont été abattus en raison de leur mauvais état. Un article avait paru à ce sujet dans le GSI d'avril 2009. C'est essentiellement pour des raisons de sécurité que Palexpo a demandé à pouvoir couper ces arbres situés devant la poste. L'autorisation d'abattage date du 28 novembre 2008. Dans la perspective du renouvellement de ce patrimoine arboricole, de jeunes arbres remplaceront les anciens au printemps 2010.

Plantation d'un ancien verger : ce projet de plantation est financé à 50 % par l'Etat de Genève et à 50 % par le Fonds suisse du paysage. Dans la semaine du 23 au 27 novembre, les enfants ont été sensibilisés au mode de plantation d'un ancien verger. C'est ainsi que 120 élèves de 5 classes différentes des écoles Place, Pommier et La Tour ont pu planter 28 arbres, sous la supervision de certaines personnes provenant de Lullier et du service des parcs. Dans la semaine qui a précédé cette plantation, le service des parcs a passé dans les classes pour expliquer aux enfants ce que sont ces verges anciens et plus particulièrement les Hutins.

L'année prochaine, 4 plants de vigne seront plantés autour de chaque arbre. Ces plants seront fixés sur des gabarits en forme d'arbalète que les enfants auront construits eux-mêmes sous la supervision de leur professeur de travaux manuels. Les années suivantes, les enfants participeront à l'entretien de ces plantations, toujours en collaboration avec le service des parcs. Dans 4 ans, les premiers fruits pourront être récoltés, ce qui donnera lieu à d'autres activités.

Parc du Château : les travaux d'aménagement du sous-bois sont terminés. Une petite zone fermée est en attente d'une décision du groupe de travail Agenda 21 qui avait pris une option pour l'implantation d'une citerne pour récolter les eaux de pluie du Château, afin de pouvoir arroser les massifs floraux qui se trouvent autour.

Trottoir situé devant le tea-room du Pommier : afin d'empêcher les véhicules de stationner sur ce large trottoir, du mobilier urbain (bacs à fleurs) a été posé, à l'essai jusqu'au mois de février 2010.

Planning d'intervention des APM : au mois de décembre, toutes les zones de stationnement du Pommier ont été contrôlées. Un travail sur la sécurité aux abords de l'école du Pommier a été effectué. De nombreux contrôles ont lieu dans le secteur du chemin des Fins, aux abords des commerces et dans les parkings souterrains. A l'approche des Fêtes, des contrôles dans les secteurs « villas » ont pour but de prévenir les cambriolages.

Les APM se sont également préoccupés des doléances provenant des nuisances de l'école située au haut du chemin François-Lehmann. Ce sujet sera traité au point 13.

Skate-Parc : ce skate-parc est fermé depuis un certain temps. Le Conseil administratif est très déçu pour toutes les personnes qui avaient fait confiance à l'Association Skate-Away. En effet, cette association renonce aujourd'hui à signer la convention qui la liait à la commune. Le Conseil administratif accepte bon gré mal gré cette décision et la regrette beaucoup.

Tous les modules vont être réparés le plus rapidement possible. La piste de skate sera ensuite ouverte sous la seule responsabilité de la Ville du Grand-Saconnex. La responsabilité de l'association est dégagée concernant l'exploitation de ce lieu. Il va de soi qu'à compter d'aujourd'hui, cette association n'est plus, en aucune manière, l'interlocuteur de la commune pour cette exploitation et qu'elle ne pourra plus avancer une quelconque prérogative à ce sujet.

Pompiers : durant le 1^{er} week-end du Salon de la bougie et du Grand salon du santon de Provence, des Automnales et des spectacles à l'Arena, les sapeurs-pompiers ont accompli 216 heures de garde, ce qui a mobilisé 38 personnes.

Cité de l'énergie : M. PLEE présente à l'écran un document qui a été conseillé par Mme PLOMB, responsable des démarches Cité de l'énergie, document qui permet d'interpeller tous les utilisateurs des bâtiments communaux. Les calculs de « A » à « G » sont effectués en fonction de la surface des bâtiments, leur consommation et les heures d'utilisation par année. Dans la mesure du possible, il faut essayer de monter d'une classe ce qui demandera énormément d'efforts. En gagnant une classe, cela éviterait, par an : en consommation d'énergie : 2 maisons individuelles, en CO2 : 2,4 x le tour du monde en voiture, en consommation d'eau : 228 douches.

Dans le cadre des audits pour l'assainissement des bâtiments, toute une série de mesures sont soit déjà prises soit vont l'être. La Commission de l'environnement sera convoquée une fois qu'un certain nombre de mesures auront été prises.

Avant la pose de ces affiches, une information sera donnée aux directeurs d'établissements et aux concierges.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

4.1 Rapport de la commission des finances concernant les dépassements de crédit bouclés au 31.12.2009

M. ECKERT donne lecture de son rapport.

4.2 Rapport de la Commission routes, circulation, mobilité concernant les projets de réduction du trafic de transit au Grand-Saconnex

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de son rapport. Elle ajoute que la Commission n'ayant eu qu'une séance pour prendre connaissance des quatre variantes et pour fixer son choix, il a été convenu avec le Conseiller administratif délégué que toute remarque ultérieure pourra encore être prise en compte lors de l'enquête publique.

M. COMTE présente à l'écran la variante choisie par la Commission et en commente les tenants et aboutissants. Il relève que le quartier de villas autour de la Voie-du-Coin, chemin des Manons, sera un peu préjudicé par ces mesures. Toutefois, mis à part ce quartier, la variante pour laquelle a opté la Commission préserve l'ensemble des habitants du village (Ancienne-Route et Auguste-Vilbert).

M. COMTE relève que la Commission a soutenu et encouragé le Conseil administratif à continuer à avoir un dialogue ferme avec la DGM, en donnant son accord pour déposer cette enquête publique avant la fin de l'année. Cela donne du poids à la commune, qui fait ce qu'elle dit dans les temps proposés. Cela contraint la DGM à aller de l'avant dans un projet qu'elle a enfin commencé à faire avancer, puisqu'elle a chargé le bureau CITEC de faire les études pour fluidifier le réseau sur la route de Ferney, de reprendre la problématique « Pavillon » ainsi que sur la place de Carantec et au carrefour Pommier/Ferney. C'est ce même bureau qui a déjà fait un long rapport dans le cadre de la route des Nations.

M. COMTE pense que cette enquête publique durera un certain temps, dans la mesure où les organisations internationales auront leur mot à dire, de même que les citoyens et les communes avoisinantes. Il faudra aussi que le bureau CITEC travaille d'arrache-pied pour prendre le train que la commune a mis en marche.

M. SCHIAU apprécie énormément les paroles de Mme MAMIN-TISSOT qui laissent la porte ouverte aux discussions. Etant élu du peuple et de son quartier, il a eu l'occasion de rencontrer certaines personnes qui ont été très surprises par les solutions proposées. Il peut exister des solutions moins tranchées car s'il est bien d'épargner les habitants de certains quartiers, cela ne doit pas se faire au détriment d'autres quartiers. Il rappelle l'expérience malheureuse d'il y a quelques années lorsque l'Ancienne-Route avait été fermée et que le Conseil administratif avait dû revenir en arrière et rouvrir cette route.

Il pense qu'une solution existe pour les habitants du quartier Voie-du-Coin pour éviter qu'ils doivent faire tout un détour, avec les émanations de CO2 supplémentaires que cela suppose. Un trafic alterné avec des feux, avec priorité au trafic descendant, pourrait être imaginé.

Mme PERROTIN DURET fait remarquer que le plan fourni avec le rapport n'est pas à jour. Les immeubles construits sur la route de Ferney en face du chemin du Pavillon n'y figurent pas. Il est difficile de prendre des décisions si les documents ne sont pas à jour.

Mme PERROTIN-DURET pense qu'une mise en sens unique du haut de l'Ancienne-Route dans le sens descendant rend inutile la fermeture du chemin du Pavillon.

Le Président rappelle que la fermeture du chemin du Pavillon n'est plus d'actualité pour l'instant.

M. BALMER est atterré par les propos de M. SCHIAU et pourtant il habite le même quartier que ce dernier. Il a l'impression que l'on fait fi des longs travaux de la Commission qui travaille depuis un an et demi sur cette problématique. Les collègues du Conseil municipal avaient tous les moyens de s'exprimer et de faire représenter leur opinion via les Commissaires de leur parti dans cette Commission. Lui-même sera péjoré en partie par cette proposition mais il s'agit d'une pesée d'intérêts et non pas de mettre en opposition un citoyen contre un autre citoyen. Il s'agit de voir l'intérêt de centaines de personnes contre le luxe qu'ont les habitants du quartier de villas. Il va effectivement falloir se déplacer un peu plus difficilement mais en contrepartie, c'est un gain de qualité inestimable pour les gens du village. Il va étudier le bien fondé de faire une motion orale qui consisterait à donner un satisfecit au Conseil administratif pour l'excellent travail qu'il a mené en collaboration avec les collaborateurs de l'administration, en collaboration avec le bureau mandaté et les Commissaires qui ont bien travaillé. Cette motion orale pourrait aller dans le sens moral de voter les conclusions de ce rapport afin de pouvoir avancer sur des bases claires dans ce débat.

Mme JEANDET pense également qu'il faut avancer dans ce travail et elle a pleinement confiance dans le travail de la Commission. Toutefois, elle aimerait rebondir sur les propos de M. SCHIAU en se demandant ce qu'il se passera sur le tronçon du haut de l'Ancienne-Route. Dans un premier temps, Il faut préserver la Voie-du-Coin et habituer ceux qui transitent par Le Grand-Saconnex à ne plus emprunter cette voie, quitte à dans un deuxième temps déplacer le sens unique pour pouvoir permettre aux habitants concernés de sortir plus facilement de la commune.

M. STEINER fait sienne la citation du Président et pense que le silence est plus important.

M. DETRAZ avait demandé que tous les documents étudiés par la Commission routes, circulation, mobilité soient mis à disposition de tous les Conseillers municipaux afin que tous soient au courant. En tant que Président de cette Commission, il a œuvré comme tous les Commissaires pour le bien communal, malgré le fait qu'il habite aussi dans un secteur qui sera péjoré. Il n'a jamais fait état de ce problème personnel car il faut œuvrer pour le bien de la commune.

Cette procédure est peut-être unique par le fait que la commune a contraint l'Etat d'œuvrer et de faire ces procédures sur son territoire par rapport à la loi qui régit la hiérarchie des routes. L'Etat a indiqué qu'il allait avancer en faisant ce que la loi les oblige de faire, à savoir traiter ses chaussées.

Mme GIROD félicite M. DETRAZ pour ses explications très claires, ainsi que M. COMTE pour pousser ce dossier très important le plus loin possible d'ici la fin de l'année. Elle aimerait savoir si la personne qui a déposé le recours contre la rénovation de l'ancienne mairie le retirera si cette enquête publique est déposée.

M. PLEE explique que ce citoyen veut des mesures concrètes et non pas des promesses. Il pense qu'il ira jusqu'au bout de sa démarche. Il retirera son recours si des démarches concrètes sont mises en place.

Mme MAMIN-TISSOT aimerait confirmation que les habitants des Burgondes auront toujours le loisir d'aller tant à droite qu'à gauche et que l'entier du chemin A.-Vilbert est bien dans les deux sens, depuis le réservoir jusqu'à la place de Carantec.

M. COMTE confirme. La sortie de l'immeuble des Burgondes se fera indifféremment direction Ville de Genève ou direction Grand-Saconnex.

5. PROJETS DE DELIBERATION

5.1 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 31'738.35 – aménagement d'un cheminement pour piétons et cyclistes entre le chemin Jaques-Attenville et la rue Alberto-Giacometti

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER signale que la commune va procéder au bouclage de 16 crédits. 5 sont en dépassement pour CHF 250'000.-, par contre il y en a 11 qui présentent un « moins-dépensé » pour environ CHF 724'000.-.

Ce premier crédit date de 2006. Il semblerait que l'éclairage public ait été oublié, d'où ce dépassement de CHF 31'000.-.

La parole n'étant pas demandée, Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif

décide

par 22 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. *d'accepter le coût définitif des travaux pour l'aménagement d'un cheminement pour piétons et cyclistes entre le chemin Jaques-Attenville et la rue Alberto-Giacometti de CHF 181'378.35, supérieur de CHF 31'378.35 à l'estimation ;*
2. *d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 31'378.35 pour couvrir ce dépassement ;*
3. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 18 septembre 2006, au moyen d'annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331 jusqu'en 2027 ;*
4. *de comptabiliser ce crédit complémentaire dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.*

5.2 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 47'786.70 – transformation du 1^{er} étage et des combles du bâtiment de la salle communale des Délices

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER indique que ce crédit date de 2003. Le mobilier n'a pas été inclus dans ce crédit, d'où ce dépassement.

M. EYA NCHAMA demande pourquoi ce crédit, qui date de 2003, est bouclé seulement aujourd'hui.

Mme BÖHLER indique que la commune a pris quelques retards avec ces boucllements de crédit.

La parole n'étant plus demandée, Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif

décide

par 22 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. d'accepter le coût définitif des travaux pour la transformation du 1^{er} étage et des combles du bâtiment de la salle communale des Délices de CHF 582'786.70, supérieur de CHF 47'786.70 à l'estimation ;
2. d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 47'786.70 pour couvrir ce dépassement ;
3. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 20 janvier 2003, au moyen d'annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 05.331, jusqu'en 2013 ;
4. de comptabiliser ce crédit complémentaire dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.

5.3 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 40'171.10 – réalisation des installations de gestion du parking souterrain à l'impasse Colombelle

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER annonce que ce crédit a été voté en décembre 2004. Parmi les prestations qui n'ont pas été incluses dans celui-ci, il y a la fourniture de cartes magnétiques pour l'accès au parking ainsi que les télécommandes. Par la suite, il a été décidé de d'équiper le parking de caméras. Il y a eu également des dégâts aux installations de sortie qui ont coûté près de CHF 10'000.-.

A la question de M. ORSINI, Mme BÖHLER explique que ces CHF 10'000.- ont été couverts par le crédit mais qu'il y a sans doute eu un remboursement de l'assurance par la suite.

La parole n'étant plus demandée, Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif

décide

par 21 voix « pour » et 1 abstention,

1. d'accepter le coût définitif des travaux pour la réalisation des installations de gestion du parking souterrain à l'Impasse Colombelle de CHF 190'171.10, supérieur de CHF 40'171.10 à l'estimation ;
2. d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 40'171.10 pour couvrir ce dépassement ;
3. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 6 décembre 2004, au moyen d'annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 62.331, jusqu'en 2013 ;
4. de comptabiliser ce crédit complémentaire dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.

5.4 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 31'864.84 – création de vestiaires provisoires au Centre sportif du Blanché

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER indique qu'il s'agit de travaux complémentaires, soit une meilleure isolation et des travaux de terrassement supplémentaires qui ont été entrepris pour améliorer l'intégration des vestiaires sur le site.

La parole n'étant pas demandée, Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif

décide

par 22 voix «pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. *d'accepter le coût définitif des travaux pour la création de vestiaires provisoires au Centre sportif du Blanché de CHF 235'864.84, supérieur de CHF 31'864.84 à l'estimation ;*
2. *d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 31'864.84 pour couvrir ce dépassement ;*
3. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 20 juin 2005, au moyen d'annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 34.331, jusqu'en 2015 ;*
4. *de comptabiliser ce crédit complémentaire dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.*

5.5 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 98'864.24 – réfection et entretien de l'école du Village

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER signale que ce crédit a été voté en juin 2006. Sur décision du Conseil administratif qui a été annoncée à la Commission des finances, des travaux de réfection du préau inférieur et dans la zone de jeux ont été introduits dans le crédit.

M. BALMER est étonné par cette augmentation de 50 % de la première délibération. Il pense que lorsque des travaux importants sont prévus par la suite, il vaudrait mieux voter une délibération supplémentaire plutôt que de rajouter un montant sur simple annonce du Conseil administratif.

La parole n'étant plus demandée, Mme BURKHALTER donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif

décide

par 19 voix « pour » et 3 abstentions,

1. *d'accepter le coût définitif des travaux pour la réfection et l'entretien de l'école du Village de CHF 298'864.25, supérieur de CHF 98'864.25 à l'estimation ;*

2. *d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 98'864.25 pour couvrir ce dépassement ;*
3. *d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 12 juin 2006, au moyen d'annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 21.331, jusqu'en 2016 ;*
4. *de comptabiliser ce crédit complémentaire dans le compte des investissements puis de le porter au bilan dans le patrimoine administratif.*

5.6 Ouverture d'un crédit d'étude de CHF 98'000.-- pour l'établissement du projet d'un bâtiment industriel et artisanal dans la zone du Bois-Brûlé, parcelles n°s 683 et 684 – plan n° 21 – Commune du Grand-Saconnex

Le Président rappelle que cette délibération avait déjà été présentée lors de la dernière séance du Conseil municipal. Toutefois, il y a eu un vice de forme lors du vote. En effet, si l'on se réfère à l'art. 43 du règlement, les proches devraient s'abstenir, ce qui n'a pas été le cas. Le bureau a donc décidé de faire revoter cette délibération.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. ECKERT rappelle qu'il avait tendu une perche à la précédente séance en proposant le renvoi en Commission. Il pense que cela vaudrait le coup de discuter en Commission à huis clos s'il est justifié ou non de donner ce mandat à une personne proche d'un Conseiller municipal. Il refait donc la proposition de renvoyer cet objet en Commission de l'urbanisme pour discuter de l'attribution de ce mandat.

M. ORSINI pense que cet argument sort un peu du chapeau ce soir et ne fait pas suite à l'intervention de M. ECKERT du mois dernier. Ce fait est tout à fait nouveau.

Le Président met au vote la proposition de M. ECKERT : Résultat : 8 voix « pour », 10 voix « contre » et 4 abstentions.

Ce renvoi est donc refusé.

Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 15 voix « pour », 5 voix « contre » et 2 abstentions,

1. *d'approuver l'ouverture d'un crédit d'études de CHF 98'000.- pour l'étude d'un bâtiment industriel et artisanal dans la zone du Bois-Brûlé, parcelles n°s 683 et 684 – plan n° 21 - commune du Grand-Saconnex ;*
2. *d'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de CHF 98'000.- ;*
3. *de comptabiliser cette dépense à l'actif du bilan au patrimoine financier ;*
4. *a) en cas de réalisation, d'intégrer ces frais d'études au crédit correspondant,*
b) en cas d'abandon de cette réalisation, d'établir une nouvelle délibération pour fixer les modalités d'amortissement.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. COMTE propose la réunion de la Commission de l'urbanisme concernant le projet modifié d'habitat groupé au 45, chemin des Coudriers et pour lequel il y a un recours sur le projet initial. Ce projet a une densité de 0,33.

M. PLEE propose de réunir la Commission des bâtiments et emplacements communaux pour examiner un projet de réaménagement du cimetière du Blanché.

M. PLEE propose la réunion de la Commission sécurité, police pour la présentation de la nouvelle loi concernant les APM et pour faire le point sur le concept de sécurité et les mesures proposées par la Commission.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX

Le Conseil administratif a pris note des nouveaux départements et des responsabilités qui ont été données à Mme KUNZLER concernant la mobilité, en espérant que cela impliquera plus de cohérence dans l'aménagement des grosses infrastructures dans la région.

Quant à M. MULLER, il garde le dossier de la route des Nations au sein du DCTI. Compte tenu des récentes élections, M. COMTE n'a pas de nouvelle concernant la route des Nations. Le Conseil administratif va relancer le Président du Département en le félicitant tout d'abord de sa réélection et en lui demandant de pouvoir participer aux modifications du projet.

Officieusement, il a entendu parler d'une éventuelle réunion qui pourrait se tenir en janvier 2010 avec les propriétaires, les communes et les départements concernés par ce projet.

M. STEINER demande si la résolution du Conseil municipal stipulant que le tram doit se faire après la route des Nations est toujours en vigueur.

M. COMTE confirme.

M. ORSINI a cru comprendre, d'après des acteurs proches du dossier, que dans le projet de loi, les deux choses étaient liées et que la prédominance de l'un par rapport à l'autre était secondaire.

M. COMTE confirme que la loi votée demande que la route des Nations soit terminée avant que les travaux du tram soient engagés. D'ailleurs, la Direction générale de la mobilité se retranche derrière cette loi pour argumenter qu'elle ne commence pas les études du tram au Grand-Saconnex.

Dans les discussions qu'il a avec les différents chefs des départements, il dit toujours que ce n'est pas parce que la loi implique que le tram doit démarrer après la fin de la route des Nations que si cette dernière ne devait pas se faire, il n'y aurait ni tram, ni route. Cela serait trop grave pour Le Grand-Saconnex.

Le Conseil administratif demande la reprise des études du tram par les services de la mobilité le plus rapidement possible. Si tout va bien, ces études devraient reprendre l'année prochaine.

8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question de Mme GIROD concernant la possibilité d'envisager des aménagements à la sortie du quartier du Pommier sur le chemin du Pommier : M. COMTE indique que dans le cadre des contrôles effectués par la police municipale, il n'a pas été constaté de blocage à la sortie de la rue Sonnex sur le chemin du Pommier. Il est vrai qu'entre 8h et 8h45, une file d'attente se crée temporairement jusqu'au niveau du passage piéton situé à la sortie de la rue Sonnex. Cependant, il n'y a pour l'instant pas d'urgence d'envisager une modification de cette sortie.

Question de M. PORTIER qui aimerait savoir s'il est imaginable de mettre la rue Sonnex en sens unique dans le sens du bus : M. COMTE relève que ce sens unique demanderait un nouvel aménagement de la chaussée, car celle-ci deviendrait très large pour un seul sens de circulation et inciterait à la vitesse. Par ailleurs, la disposition de la sortie des voitures des garages de huit immeubles du Pommier et du parking souterrain de la Migros obligerait l'ensemble de ces automobilistes à faire le tour complet du quartier, entraînant un surcroît de trafic pour les habitants. De plus, un tel changement demanderait l'aval de la DGM et du DCTI puisqu'il s'agit d'une modification du plan localisé de quartier. Le Conseil administratif entend par ailleurs mener une étude de modération de trafic dans ce secteur.

Proposition de M. MARGUET de mettre à disposition des Conseillers municipaux de l'eau gazeuse et non gazeuse : Mme BÖHLER pense que tout le monde a remarqué qu'il y a le choix, à l'entrée de la salle, entre des bouteilles d'eau plate et des bouteilles en pet mini-bulles de provenance locale.

9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme PERROTIN-DURET demande ce qu'il adviendra des panneaux d'affichage situés à l'ancienne poste, vu le nombre restreint de personnes se rendant à cet endroit aujourd'hui.

M. PLEE répond que ce sujet a été évoqué en séance du Conseil administratif. Un plan d'aménagement concernant la zone du Marais sera élaboré et ces panneaux pourraient éventuellement s'implanter dans cette zone.

M. SCHIAU félicite le Conseil administratif et le Fonds de décoration pour la magnifique décoration de Noël de cette année. Il demande si un arbre de Noël est prévu.

Mme BÖHLER confirme qu'il y aura, comme chaque année d'ailleurs, un sapin dans la cour de la Ferme Sarasin ainsi que dans la cour de l'école de la Tour.

M. ECKERT aimerait avoir des nouvelles de l'audit de Swiss Recycling concernant certaines déficiences dans la récupération des déchets. Il demande si les conclusions de ce rapport seront présentées à la Commission de l'environnement.

M. COMTE indique que cet audit vient d'être reçu en mairie et qu'il est actuellement à l'étude. Les conclusions et propositions seront bien entendu soumises à la Commission de l'environnement.

Mme GIROD revient sur une question qu'elle avait posée il y a deux ans, à savoir si le Conseil municipal peut visiter la Ferme du Pommier. Elle aimerait aussi savoir où en sont les projets de cette Ferme et si les étudiants des cinq appartements sont satisfaits de cet aménagement.

10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Au niveau de la circulation entre Palexpo et la place Carantec, M. DETRAZ propose que le Conseil administratif intervienne auprès des TPG pour que les chauffeurs respectent les feux des piétons et qu'ils ne soient pas systématiquement en opposition avec les piétons qui traversent du côté Jura pour se rendre à la place de Carantec.

M. DETRAZ propose que le Conseil administratif intervienne également auprès des TPG concernant la vitesse des bus sur la route de Colovrex, qui n'est pas du tout adaptée à la configuration des lieux.

Concernant l'îlot central du passage piéton devant la BCGe, M. DETRAZ remercie le Conseil administratif pour les travaux qui vont être réalisés mais il rappelle qu'il avait proposé des têtes de glissières sur l'îlot existant côté pressoir. Il n'y a en effet aucune protection pour les enfants qui s'y trouvent contre les véhicules de chantier qui circulent de façon dangereuse.

M. DETRAZ propose qu'un éclairage adéquat soit installé sur le haut du chemin Machéry. En effet, il y a une traversée assez difficile qui n'a ni passage piéton ni éclairage. Les joggeurs ne sont pas visibles par les véhicules qui viennent des institutions internationales.

M. DETRAZ propose qu'il soit envisagé, si l'étude du tram se concrétise, d'avoir des plantations au bon endroit pour marquer le renouvellement de tous les arbres qui seront abattus.

M. DETRAZ propose que l'abribus situé devant l'Auberge de la Colombière, très fréquenté tant par les Saconnésiens que par les gens qui viennent avec le bus F et qui attendent une correspondance, soit repoussé de 30 cm. pour laisser le passage aux mamans avec des poussettes. Si cela n'est pas possible, il propose l'installation d'un abribus ouvert sur les façades latérales pour laisser un passage aux poussettes.

Mme PERROTIN-DURET, avec l'évolution du secteur de la Susette, propose qu'un panneau d'information soit installé près des statues « Adam et Eve ». Il s'agit en effet d'un passage important de nouveaux citoyens, de visiteurs de la Mission du Portugal et d'employés d'entreprises qui cherchent un plan de la commune, un restaurant, la mairie, etc. Elle rappelle que ce lieu est situé à l'entrée nord de la Ville du Grand-Saconnex.

Mme PERROTIN-DURET signale que des communes ont eu l'idée d'offrir un kit-lumière aux personnes dont les vélos n'en sont pas équipés. Plutôt qu'une amende, ne serait-il pas utile de sensibiliser les cyclistes aux dangers qui les menacent de rouler la nuit sans lumière ? Cette offre pourrait être limitée dans le temps et le coût également, tout en évitant des accidents qui pourraient se révéler graves. La fraction radicale invite le Conseil administratif à étudier cette proposition.

Mme PERROTIN-DURET informe que des mamans se sont plaintes qu'aucun revêtement en dur ne donne accès aux jeux situés dans le parc de Palexpo depuis le chemin reliant la Villa Sarasin au chemin des Préjins. Elle propose au Conseil administratif de faire effectuer les travaux nécessaires en lieu et place de l'herbe existant actuellement.

Afin d'éviter que le personnel communal soit confronté aux mêmes problèmes que l'année passée concernant la neige, Mme MOTTET propose de rappeler aux propriétaires des villas, aux concierges des immeubles et des écoles, le règlement et leur devoir de débarrasser la neige sur leur trottoir et devant les allées, par le biais du GSI.

Mme BÖHLER répond qu'un article à ce sujet est déjà prévu.

M. BALMER ne veut pas refaire un débat ce soir mais il reste quand même une incompréhension de voir un décalage dans le calendrier de chacun entre le moment de l'ouverture d'un magasin et le fait qu'aucune mesure ne soit prise à l'avance. Afin d'éviter à l'avenir la situation périlleuse que connaît le quartier du Pommier en matière de circulation, il propose que la commune s'engage dans une démarche qualité qui consiste à assurer une coordination stricte des différents intervenants sur les chantiers de construction ou d'aménagements urbanistiques localisés sur la commune. Il s'agit de faire en sorte qu'au premier jour de l'utilisation de nouveaux bâtiments ou de nouvelles voiries, tous les éléments de sécurité soient en place.

M. SCHIAU constate de plus en plus souvent que des voitures roulent très vite sur la route de Colovrex. Il propose donc de soulever d'au moins 10 cm le passage piéton situé à la hauteur de la Voie-du-Coin, pour qu'il ralentisse efficacement les véhicules qui passent dessus.

M. ECKERT informe que sur le site Internet du canton de Genève, DCTI, il y a une partie qui parle de la coordination du sport sur laquelle il est possible de rentrer le nom d'un sport et voir où il se pratique dans le canton. Il propose de mettre à jour les places de sport du Grand-Saconnex (il manque notamment la nouvelle salle du Pommier) et à partir du moment où cela sera fait, de faire de la publicité au travers du GSI ou par le site Internet pour ce site de l'Etat, ce qui permettra aux personnes de trouver facilement les sports qu'elles ont envie de pratiquer.

Mme BÖHLER trouve cette proposition excellente. Toutefois, ce site est en permanence en retard. Elle regardera ce qu'elle peut faire.

Mme GIROD propose que les illuminations de Noël soient laissées en permanence pendant les 5 prochaines années. Cela permettra d'éviter le montage et le démontage prévus chaque année. Par contre, les lumières bleues qui cachent les feux piétons sont assez dangereuses et elle propose de les enlever après les fêtes de fin d'année.

11. **MOTIONS** : Néant.

12. **RESOLUTIONS** : Néant.

13. PETITION DES HABITANTS DES IMMEUBLES 16-18, 20-22 ET 24-26 DU CHEMIN FRANÇOIS-LEHMANN, CONCERNANT LE TROUBLE OCCASIONNE PAR L'ÉCOLE CHRETIENNE THIMOTEE ET SES SOUS-LOCATAIRES

Mme BURKHALTER donne lecture de la pétition (*annexe 4*).

Le Président signale que le bureau pense que cette pétition devrait être renvoyée au Conseil administratif pour qu'il prenne contact avec certains organismes et réponde aux pétitionnaires.

M. DETRAZ est habituellement favorable à renvoyer les pétitions dans une Commission qui puisse la gérer de manière adéquate. En l'occurrence, cette pétition concerne des relations avec un propriétaire, des locataires, des sous-locataires et seul le Conseil administratif a la compétence en la matière. Il soutient donc le renvoi de la pétition à ce dernier.

M. EYA NCHAMA pensait que la Commission sécurité, police pourrait éventuellement traiter cette pétition, mais avec les arguments de M. DETRAZ, il pense aussi que le Conseil administratif a une vue globale sur toutes les questions concernant cette pétition.

M. ECKERT relève que l'école elle-même ne pose pas trop de problèmes, mais que c'est plutôt le sous-locataire. Il existe un certain nombre de lois, notamment sur la sous-location, sur le bruit la nuit et le dimanche, sur la manifestation extérieure du culte, lois qu'il faudrait faire appliquer. Il faut peut-être prendre des mesures de police, que cela soit la police municipale ou de la police cantonale. Il soutient donc le renvoi au Conseil administratif, avec une recommandation importante de faire diligence puisque qu'apparemment ce problème dure depuis plus d'une année.

Mme MAMIN-TISSOT soutient les propos de MM. DETRAZ et ECKERT et propose également le renvoi au Conseil administratif.

Le Président met au vote la proposition de transmettre cette pétition au Conseil administratif, **qui est acceptée à l'unanimité des membres présents, moins 2 abstentions.**

M. POMATTO aimerait également appuyer la demande de M. ECKERT pour que le Conseil administratif fasse diligence car ce problème doit être réglé assez rapidement.

M. PLEE informe qu'il s'est renseigné sur cette école et les buts qu'elle poursuit. Il existe 8 écoles en Suisse dont 2 sur le canton de Genève, la deuxième étant située du côté de Chêne-Bougeries et semble ne pas poser de problème.

Les APM se sont renseignés auprès de l'observatoire des sectes pour savoir comment classer ce type d'écoles. Celle-ci n'est absolument pas considérée comme étant une secte. Le Conseil administratif va s'occuper de ce problème le plus vite possible.

M. ORSINI aimerait relever que ce n'est pas l'école en tant que telle qui est en cause, mais bien les sous-locataires. Il n'y a pas qu'une entité mais sauf erreur, il y en a plus de 5 différentes. Cela vaudrait la peine de savoir quels sont ces sous-locataires, si le locataire principal est au courant des nuisances, s'il est au courant de la perception du quartier vis-à-vis de ses sous-locataires, dont quelque part il devra répondre au final.

14. COMMUNICATIONS ET DIVERS

M. EYA NCHAMA ne veut pas faire de polémiques. Depuis qu'il siège au sein du Conseil municipal, soit depuis 2003, il intervient très peu sauf quand il voit que les intérêts de la commune ou de la République et canton de Genève sont en jeu.

Dans tous les termes juridiques concernant la liberté d'expression qui figurent dans la Constitution du 25 mai 1947, aucun ne mentionne le ton de cette liberté d'expression. Le ton est défini par la personne qui s'exprime. Il n'est dit nulle part que quelqu'un qui parle à voix basse est meilleur que quelqu'un qui s'exprime avec une forte voix.

Il souhaite que dans ce Conseil municipal, il n'y ait aucun préjugé à son égard concernant sa façon de parler. Quand il veut s'exprimer, il le fait à haute voix. Si quelqu'un le prend comme une offense, ce n'est pas le cas, c'est simplement sa façon de parler, tant en privé qu'en public.

Ce qu'il a voulu dire lors du dernier Conseil municipal, c'est qu'il y a un côté politique et un côté administratif. Chaque Conseiller municipal a sa propre profession. Si chacun amène au Conseil ce qu'il sait mieux que les autres, ce n'est pas bon du tout.

M. EYA NCHAMA aimerait simplement savoir si, lorsqu'il y a un problème de communication entre un Saconnésien et le Conseil administratif, on peut simplement le balayer sous prétexte que « Internet a dit » ? Internet ne doit pas nous gouverner. C'est au Conseil administratif de se préoccuper que tous les textes qui arrivent soient bien transmis et qu'il améliore la façon de recevoir les communications des citoyens saconnésiens.

M. EYA NCHAMA souhaite faire circuler les différents courriels échangés entre le Secrétaire général, le Conseil administratif et lui-même pour que les Conseillers municipaux soient tous au courant de ce qui s'est passé après la séance du 9 novembre dernier.

Le Conseil administratif donne son accord pour que les Conseillers municipaux prennent connaissance de ces e-mails.

M. EYA NCHAMA aimerait encore relever qu'il est Conseiller municipal depuis 2003. Jusqu'en 2007, il n'y avait qu'une seule procès-verbaliste et pas encore Internet. Aujourd'hui, il y a Internet et il y a eu une augmentation de personnel, mais de son point de vue politique, c'est un chaos. Il en donne quelques exemples, notamment au niveau de la mise à disposition des documents pour la Commission des naturalisations. Si le Conseil administratif a mis en place du personnel qui fonctionne mal, il a le droit de le dire, sans créer de polémiques.

M. MARGUET confirme qu'il y a eu des problèmes avec les dossiers de la Commission des naturalisations. Il y a également des problèmes au niveau des réservations de séances de Commissions.

M. ORSINI constate que les e-mails sont dangereux et qu'il y a un problème structurel. Est-ce que les e-mails sont suffisamment fiables pour être un vecteur de documents ou de communications sur une base légale ? Si le serveur du SIACG péclote, c'est un administrateur réseau qui va régler le degré de sensibilité à tel ou tel type de messages. Sur ce point précis, il se range du côté de M. EYA NCHAMA.

Il trouve gênant que son message ne soit pas arrivé à destination. Qui a la compétence de dire quel message peut passer et lequel ne le peut pas ? C'est un cas d'école et il y a en aura d'autres. Pour d'autres cas, cela peut être primordial que ce type de communication parvienne aussi bien au bureau du Conseil municipal qu'au Conseil administratif ou autres destinataires.

M. ORSINI aimerait savoir si au niveau de la commune ce vecteur ne sera jamais bridé par des décisions unilatérales, techniques.

M. ORSINI est d'avis que les mises en cause publiques ne servent strictement à rien et il pense qu'il est bon de pouvoir expliquer aux gens que l'on est déçu ou surpris de ne pas avoir les documents à temps. Au lieu de se mettre les uns et les autres en cause, on ferait mieux d'aller demander des explications à la source. Celui lui semble beaucoup plus humain et louable.

M. DETRAZ pense que les difficultés que certains ont, à tort ou à raison, avec le secrétariat ne sont pas à étaler en séance du Conseil municipal. Il a fait suffisamment de législatures pour se rendre compte que quels que soient les fonctionnaires qui ont été en charge du Conseil municipal ou des Commissions, il n'a jamais eu de problème quelconque concernant des transmissions de documents. Il n'aurait jamais pensé qu'il pourrait utiliser cette tribune pour pouvoir se plaindre et il n'a jamais pris ses collègues en otage comme c'est le cas ce soir pour des problèmes clairement personnels entre un Conseiller municipal et l'administration communale, représentée par le Conseil administratif.

Lui-même qui était hostile à l'informatique s'est plié à l'électronique. Aujourd'hui, il y a un moteur de recherche, il y a une sécurité, une rapidité dans les données, une possibilité de recevoir des documents avec aisance. Il ne fera donc pas de procès à ce niveau là.

Il propose donc amicalement à M. EYA NCHAMA de régler son problème seul et non plus avec le Conseil municipal ou son Président.

Pour répondre à M. ORSINI, Mme BÖHLER craint que le Conseil administratif soit incompétent en matière d'informatique. Elle propose donc d'inviter un soir les personnes responsables du SIACG pour qu'elles viennent expliquer ce qui bloque et ce qui ne bloque pas. Elle-même utilise son adresse e-mail personnelle car il est vrai que les mails « grand-saconnex.ch » sont très souvent bloqués et des pièces jointes ne passent parfois pas.

De plus, c'est la première fois ce soir qu'elle entend qu'il y a eu des problèmes à la Commission des naturalisations. Elle peut assurer que si un problème est signalé au Conseil administratif, il s'en occupe aussi rapidement que possible.

M. MARGUET pense que les 25 Conseillers municipaux ont le droit de s'exprimer sur des problèmes qui leur sont proches, personnels ou avec l'administration. Il n'est pas d'accord de dire que ces problèmes doivent être réglés tout de suite avec le Conseil administratif, voire le Secrétaire général. La liberté de parole est le bien le plus précieux qui existe au monde et si on l'enlève, c'est qu'il y a un problème avec la démocratie.

M. STEINER pense que sur un plan purement technique, il est entièrement pour utiliser l'e-mail pour communiquer, car les Conseillers ont reçu des subventions pour acheter des ordinateurs afin d'éliminer le papier. Par contre, c'est de la responsabilité de celui qui envoie un e-mail de s'assurer qu'il est bien arrivé et ce n'est pas de la responsabilité de celui qui aurait peut-être dû le recevoir. Il y a des moyens de faire en sorte d'avoir un accusé de réception.

M. POMATTO a également essayé de voir où se situent les problèmes en matière d'envoi et de réception d'e-mails. Il a été étonné de voir que dans le mail en question, il y avait essentiellement un lien qui était sur une des pages du site « geneve.ch ». Cela lui pose un problème de voir qu'un lien sur une page de l'Etat de Genève soit considéré comme un « spam », d'autant plus que le but de ce site est d'être accessible par tout le monde.

M. POMATTO, en tant qu'élus socialiste, se permet de remercier M. COMTE. En effet, on a beaucoup parlé du problème du mail mais pas du message qu'il contenait, qui était tout simplement la Feuille d'Avis Officielle et qui parlait de la conférence de presse du 14 octobre du Conseil d'Etat et des personnes du même avis concernant la construction des minarets.

Cette information était relativement importante puisque notre Maire y était, à titre personnel. Il tenait donc à l'en remercier. Il a trouvé dommage que cet élément n'aie pas été cité ni de près ni de loin lors du dernier Conseil municipal.

M. ECKERT pense qu'il faut tenter de remédier à chaque dysfonctionnement. Personnellement, il trouve assez scandaleux cette dictature de Microsoft ou d'il ne sait pas qui. Il faudrait se pencher une fois sur cette problématique. Le bureau et le secrétariat pourraient également revoir le système de fixation des dates de Commissions.

Pour revenir à quelque chose de plus agréable, Mme GIROD informe qu'il y a eu trois gagnants saconnésiens à la dernière Course de l'Escalade. Il s'agit de Maximilien BURKHARDT (poussins B7), de Laurence JACQUET (écoliers A, du C.O. Budé) et d'Angélique LÜSCHER (femmes 5).

L'assemblée applaudit.

M. JIMAJA pense ne pas faire offense à M. EYA NCHAMA en rappelant à chacun que ce dernier n'a pas fait son parcours en langue française et que de temps en temps, il faut faire des efforts pour comprendre ce qu'il veut dire. Dans le procès-verbal du 9 novembre, si l'on lit « même le Secrétaire général n'est pas là pour donner des ordres », cela change totalement le contexte. C'est dans cet esprit que personnellement il comprend cette intervention. Il a également compris que l'administration est là « pour être au service de » et que le Conseil municipal n'est pas là pour subir ce que l'administration fait.

Huis clos

15. NATURALISATIONS

6 dossiers sont approuvés à **l'unanimité des membres présents.**

Le Président lève la séance à 23h55.

La Secrétaire

Le Président

Laurence BURKHALTER

Jean-Claude CUDRE

Ann. ment.